



Helvetia Nostra  
Case postale  
1820 Montreux  
www.ffw.ch



Pro Natura Vaud  
Bd de Grancy 56  
1006 Lausanne  
www.pronatura-vaud.ch



Association pour la Sauvegarde du Mormont  
Sous la Roche 15  
1312 Eclépens  
www.sauvonslemormont.ch

## **Communiqué aux médias du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

### **Les associations de protection de la nature recourent au Tribunal fédéral contre l'extension de la carrière « Holcim » à Eclépens**

**Helvetia Nostra et Pro Natura Vaud ont déposé le 26 juin dernier un recours conjoint auprès du Tribunal fédéral contre l'extension de la carrière du Mormont (VD) au lieu-dit « La Birette ». Cette nouvelle tranchée de plusieurs centaines de mètres dans le sommet de la colline porterait une atteinte irréversible au paysage et mettrait à mal la biodiversité du lieu.**

Le sommet de la désormais célèbre colline du Mormont se verrait infliger, si ce projet voyait le jour, une balafre sous la forme d'une gigantesque tranchée supplémentaire de 200 mètres de large sur 600 mètres de long et 70 mètres de profondeur. Il en résulterait une atteinte majeure à la belle et unique colline, dans une enclave du site de l'inventaire des paysages d'importance nationale, et une atteinte majeure à la biodiversité. L'extraction de 8,4 millions de mètres cubes défigurerait le paysage et empièterait sur le territoire de la faune.

Le Tribunal cantonal ayant rejeté leur recours déposé en 2019, les deux associations environnementales sont décidées à demander une décision du Tribunal fédéral, en raison de l'importance du site paysager. Elles estiment que les intérêts exceptionnels de la protection de la nature et du paysage dépassent ceux de la production du ciment qui permet de fabriquer du béton.

La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a estimé dans son arrêt du 26 mai 2020 que l'autorisation d'exploiter peut être délivrée sans que la remise en état du site soit définie. Or, l'enjeu est crucial puisque la cimenterie de la société Holcim ne prévoit rien d'autre que d'exploiter la roche du Mormont jusqu'à sa base. Ainsi, le canton pourrait autoriser la destruction de l'un des joyaux de la nature vaudoise, avec sa multitude d'habitats variés pour la faune et la flore. Si l'exploitation n'y est pas contenue, une grande partie de la biodiversité serait sacrifiée. De plus, le corridor à faune qui relie par le Mormont le Plateau suisse au Jura serait atteint.

Si l'autorisation de raser le Mormont était délivrée, c'est un joyau des paysages vaudois qui disparaîtrait. Étonnamment, le Tribunal cantonal n'a pas tenu compte de la fiche descriptive des valeurs du Mormont que le Conseil fédéral avait révisé en 2017 – d'après celui-ci, le périmètre d'exploitation de la carrière a été dessiné de manière arbitraire. L'avenir de la Colline du Mormont est désormais entre les mains du Tribunal fédéral !

*(2326 signes)*

#### **Contacts:**

**Anne Bachmann**, chargée d'affaires d'Helvetia Nostra, 021 964 42 84, [annebachmann@ffw.ch](mailto:annebachmann@ffw.ch)

**Michel Bongard**, secrétaire exécutif Pro Natura Vaud, 079 721 00 09, [michel.bongard@pronatura.ch](mailto:michel.bongard@pronatura.ch)

**Alain Chanson**, vice-président Pro Natura Vaud et président d'Association pour la Sauvegarde du Mormont, 079 156 19 53, [alain.chanson@pronatura.ch](mailto:alain.chanson@pronatura.ch)